

**CHAMBRE DE MÉTIERS
ET DE L'ARTISANAT
REGION GUADELOUPE**

30 BOULEVARD FÉLIX EBOUE

97100, BASSE-TERRE

-----oOo-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021**

-----oOo-----



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION GUADELOUPE
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION GUADELOUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Guadeloupe à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation des réserves

L'audit des comptes clos le 31 décembre 2021 fait notamment ressortir les éléments suivants :

L'analyse des procédures de contrôle interne fait ressortir un niveau de procédures qui demeure perfectible. En l'état, les procédures doivent être renforcées dans des domaines clés ayant trait à la comptabilité, tels que la gestion des recettes, la trésorerie, les immobilisations, la justification des modalités de ventilation des charges communes, l'établissement des états financiers, etc. En effet :

- Concernant les immobilisations, il est nécessaire d'obtenir une assurance suffisante sur les assertions d'exhaustivité et de réalité notamment ;
- Les procédures relatives au cycle CLIENTS/VENTES doivent être renforcées. L'organisation actuelle n'est pas suffisamment sécurisée, notamment en ce qui concerne les modalités d'établissement des factures « clients » et de réconciliation des produits avec les données issues des états de gestion. Il existe donc, selon nous, un risque portant sur les assertions d'exhaustivité, de réalité et de séparation des exercices au niveau des produits ;
- Des régularisations significatives ont été enregistrées sur l'exercice N-1 afin de solder certains comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices. Toutefois, des positions comptables doivent toujours faire l'objet d'une meilleure justification ;
- L'information de l'annexe reste également à parfaire. Certaines informations préconisées par le référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ne sont pas mentionnées ;
- L'organisation actuelle doit être renforcée afin de parfaire la comptabilité analytique et singulièrement les modalités de ventilation des charges communes entre la CMA et le CFA. De plus, au niveau du CFA, l'article L. 6231-4 du code du travail dispose que « *tout centre de formation*



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

d'apprentis a l'obligation de mettre en place une comptabilité analytique. Les règles de mise en œuvre de cette comptabilité analytique ainsi que le seuil à partir duquel cette obligation s'applique sont fixés par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle ». Ces règles, non mises en œuvre actuellement, sont précisées par l'arrêté du 21 juillet 2020 fixant les règles de mise en œuvre de la comptabilité analytique au sein des organismes de formation qui dispensent des formations par apprentissage.

Des réserves de même type avaient été formulées en N-1.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- La note « Crise sanitaire liée au COVID-19 » rappelle l'existence de la crise sanitaire liée au Covid-19, ayant eu un impact sur l'activité de la structure et le déroulement des travaux d'audit ;
- La note « Autres informations » mentionne l'intégration des comptes du Conseil de la formation, conformément au référentiel comptable applicable;
- Les comptes annuels font ressortir des fonds propres négatifs, sans que cette situation ne soit jugée par la Gouvernance comme obérant la continuité de l'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Société de commissariat aux Comptes

Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

À l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Société de commissariat aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Basse-Terre

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Baie-Mahault, le 27 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes,

CABINET ACTIVE AUDIT
SARL au capital de 10 000 Euros
COMMISSARIAT AUX COMPTES
39 Rue Ferdinand Foresti - Imn. Orlando - Lot 44
ZI Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 813 879 - Fax : 0590 257 384
Siret : 497 951 848 00041 - APE 6920 Z

Steve MANLIUS



ANNEXE DU RAPPORT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ 2021 - CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE

LIBELLÉ	EXERCICE 2021			EXERCICE 2020
	BRUT (€)	AMORT/DÉPRÉCIAT[à déduire] (€)	NET (€)	NET 2020
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement			0	0
Frais de recherche et développement			0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			0	0
Droit au bail			0	0
Autres	355 145	342 996	12 149	0
Avances et acomptes			0	0
sous-total	355 145	342 996	12 149	0
Immobilisations corporelles				
Terrains			0	0
Agencements et aménagements de terrains	2 643	2 643	0	0
Constructions			0	0
Constructions sur sol d'autrui	2 743 802	2 743 802	0	0
Installations techniques, matériel et outillage	2 935 955	2 717 370	218 585	172 751
Autres	5 138 919	4 887 266	251 653	227 342
Immobilisations corporelles en cours			0	0
Avances et acomptes			0	0
sous-total	10 821 319	10 351 081	470 238	400 093
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	14 382		14 382	14 382
Prêts			0	0
Autres	7 117	1 060	6 057	6 057
sous-total	21 499	1 060	20 439	20 439
TOTAL I	11 197 962	10 695 137	502 826	420 532
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Avances et acomptes	158 082		158 082	243 057
Clients et comptes rattachés	844 306	172 823	671 483	5 069
Fournisseurs débiteurs			0	0
Personnels et comptes rattachés	4 308		4 308	3 630
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	129 600		129 600	72 075
État et autres Collectivités publiques	168 653		168 653	1 018 441
Autres créances	150 125	6 066	144 058	1 337 403
Charges constatées d'avance	19 568		19 568	6 287
Compte de liaison des établissements			0	0
Opérations de trésorerie inter-services			0	0
TOTAL II	1 474 642	178 890	1 295 753	2 685 962
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Caisse	289		289	66
Comptes courants	437 419		437 419	1 138 842
TOTAL III	437 708	0	437 708	1 138 908
Régies d'avances et accreditifs	650		650	12 076
TOTAL IV	650	0	650	12 076
TOTAL GENERAL ACTIF I+II+III+IV	13 110 963	10 874 026	2 236 937	4 257 479

Consolidé*: y compris CMAR, CFA, Conseil de la Formation

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ 2021 - CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE

PASSIF IMMOBILISÉ	EXERCICE N avant affectation (€)	EXERCICE N-1 avant affectation (€)	EXERCICE N après affectation (€)	EXERCICE N-1 après affectation (€)
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation	139 442		139 442	139 442
Dons et legs			0	0
Affectation			0	0
Financements de l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)			0	0
Écart de réévaluation			0	0
Réserves	20 095		20 095	20 095
Dont : Part de droit additionnel affectée à un investissement à réaliser			0	0
Autres réserves (réserves facultatives)			0	0
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	-3 297 020		-3 297 020	-3 687 783
Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)	-871 331		-871 331	370 763
Financements des tiers autres que l'État rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement)	653 895		653 895	598 726
TOTAL I	-3 354 918	0	-3 354 918	-2 538 756
PROVISIONS				
Provisions pour risques	47 000		47 000	47 000
Provisions pour charges	119 905		119 905	355 854
TOTAL II	166 905	0	166 905	402 854
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			0	0
Emprunts et dettes financières divers	300		300	300
Avances de l'État et autres Collectivités publiques			0	0
Comptes bancaires créditeurs	718 487		718 487	900 805
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	555 252		555 252	1 346 442
Dettes fiscales et sociales	1 739 146		1 739 146	3 557 265
Dont : Personnels et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 559 944		1 559 944	1 671 778
Dont : État et autres Collectivités publiques	179 202		179 202	1 885 487
Comptes de liaison des établissements				
Opération de trésorerie inter-services				
Dettes diverses	2 168 347		2 168 347	352 034
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0
Clients et comptes rattachés	4 534		4 534	6 534
Autres Dettes	33 885		33 885	
Produits constatés d'avance	205 000		205 000	230 000
TOTAL III	5 424 950	0	5 424 950	6 393 380
TOTAL GENERAL PASSIF I+II+III	2 236 937	0	2 236 937	4 257 479

Consolidé* : y Compris CMAR, CFA, Conseil de la Formation

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2021 -
CHAMBRE DE METIERS DE LA GUADELOUPE**

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION EN €
Charges d'exploitation			
Charges de personnel (64)	4 603 014	4 652 990	- 49 976
Personnel extérieur à l'établissement (621)	29 327	35 823	- 6 496
Taxe sur les salaires (6311)	60 241	60 764	- 522
Impôts et taxe sur rémunération (6333)	53 891	56 474	- 2 583
Achats (60 sauf 603)	581 617	433 968	127 649
Variation des stocks (603)	607	430	177
Charges spécifiques (657 et 658)	56 768	22 464	34 324
Autres charges de gestion	1 047 026	1 347 587	- 300 561
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges d'exploitation (681)	135 404	119 384	16 020
Total des Charges d'Exploitation (I)	6 547 916	6 729 866	- 181 970
Résultat d'exploitation	- 220 317	- 1 160 365	590 523
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	-	-	-
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées (66)	20 935	6 473	14 461
dont Intérêts emprunts et dettes (6616)	-	-	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges financières (688)	-	-	-
Total des Charges Financières (III)	20 935	6 473	14 461
Résultat financier	- 20 935	- 6 473	- 14 461
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	943 144	72 922	870 221
Sur opérations en capital	-	-	-
dont VNC des éléments d'actif cédés (675)	-	-	-
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions - charges exceptionnelles (687)	-	-	-
Total des Charges Exceptionnelles (IV)	943 144	72 922	870 221
Résultat exceptionnel	- 630 079	1 527 602	- 2 159 489
Impôt sur les bénéfices (69) (V)	-	-	-
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V)	7 511 994	6 809 261	702 712
Solde créditeurs (bénéfices)	-	370 763	-
TOTAL GENERAL	7 511 994	7 180 044	702 712

PRODUITS			
Produits d'exploitation			
Subvention d'exploitation (74)	529 078	2 818 078	2 288 999
dont ministère chargé de l'artisanat	-	-	-
dont Région	330 800	351 885	21 285
dont taxe d'apprentissage	190 712	2 115	188 598
Production stockée (71)	-	-	-
Produits spécifiques (757)	1 988 864	1 649 139	
dont taxe pour frais de chambres de métiers	1 490 349	1 313 642	176 707
dont ressources ou subventions de fonctionnement affectées	-	94 345	94 345
dont droit additionnel finançant le conseil de la formation	-	-	-
Produits de gestion (70,72,75 sauf 757)	3 552 955	510 749	3 042 206
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions d'exploitation (781)	241 718	588 818	346 902
Transferts de charges d'exploitation (791)	15 185	12 838	2 249
Total des Produits d'Exploitation (VI)	6 327 599	5 579 520	408 553
Produits financiers			
Intérêts et produits assimilés (76)	-	-	-
Reprises sur dépréciations et provisions - produits financiers (786)	-	-	-
Transferts de charges financières (798)	-	-	-
Total des Produits Financiers (VII)	-	-	-
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	1 900	92	
Sur exercices antérieurs	276 825	1 555 761	1 278 936
Sur opérations en capital	34 339	44 671	10 332
dont produits des cessions d'actif (775)	-	-	-
dont quote-part des financements rattachés à des actifs déterminés (subventions d'investissement) virée au résultat de l'exercice (777)	34 339	44 671	10 332
Reprises sur dépréciations et provisions - produits exceptionnels (787)	-	-	-
Transferts de charges exceptionnelles (797)	-	-	-
Total des Produits Exceptionnels (VIII)	313 064	1 600 524	1 299 268
TOTAL DES PRODUITS (VI+VII+VIII)	6 640 663	7 180 044	880 715
Solde débiteurs (pertes)	871 331	-	1 583 427
TOTAL GENERAL	7 511 994	7 180 044	702 712

Référentiel comptable du réseau des CMA

1. Faits Majeurs

✓ Crise sanitaire liée au COVID-19

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur son activité au cours de l'exercice écoulé.

Cette crise sanitaire nous a conduit à modifier les conditions générales d'exercice de notre activité : Mise en place du télétravail, Modification des horaires de travail, Modification des conditions de réception des clients : dématérialisation-traitement en distanciel des demandes de manifestations de promotion habituelles de la CMA ont été reportées (Terre en fête -Foire de Paris---)

L'activité de notre service formation en a aussi pâti,

✓ Renouvellement des Membres de la CMAR

Les élections des membres de la CMAR a conduit à l'instauration d'une nouvelle gouvernance au sein de la CMAR lors de notre assemblée générale du mois de Novembre 2021

1.1 Principes, Règles et Méthodes comptables

1.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Les annexes.

1.1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général ;
- Du référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1.3 Principes de Fonctionnement

La Chambre de Métiers est administrée par une Assemblée Générale composée de 25 membres élus par les ressortissants de la circonscription. Parmi ces élus, 12 sont élus pour constituer le bureau. Le bureau est chargé d'appliquer les décisions de L'Assemblée Générale et de l'administration courante. Des commissions sont aussi créées pour assouplir le fonctionnement.

La Chambre de Métiers de la Guadeloupe gère aussi un Centre de Formation d'apprentis.

La Préfecture est l'autorité de tutelle de la Chambre de Métiers. C'est le préfet qui approuve ses budgets et comptes.

Le fonctionnement de la Chambre de Métiers est basé sur son budget. Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses (cf. art 4 du décret n°62-1587 du 29/12/62).

L'année budgétaire coïncide avec l'exercice comptable qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre (cf. article 14 du décret n° 53-1227 du 10/12/1953).

2.1.1 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 Evaluation

Les frais d'acquisition des immeubles sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Durée
Constructions	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel et outillage à caractère pédagogiques	5 à 10 ans
Matériel de bureau informatique	5 ans
Logiciel Informatique	3 ans

L'ensemble des immobilisations sont amortis selon le mode linéaire.

2.1.5 Créances

2.1.5.1 Mode de valorisation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2.1.5.2 Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Toutes les créances contentieuses de l'exercice autres que les subventions sont provisionnées en totalité.

1) Autres informations: Compte financier 2019 du Conseil de la formation

La comptabilité des conseils de la formation est séparée de celle des chambres régionales, conformément à l'article 8-1 du décret n° 2004-1165 du 2 novembre 2004 relatif aux conseils de la formation institués auprès des chambres de métiers et de l'artisanat de région, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte.

En outre, selon l'article 6-1 du décret n°2004-1165 du 2 novembre 2004 modifié relatif aux conseils de la formation, ce conseil délibère et adopte ses propres comptes, les seuls effets suspensifs de l'exécution résultant d'une demande du commissaire du Gouvernement, désigné par le préfet de région (article 6-2 du décret). Un agent comptable public est chargé de la gestion de ce compte (article 8-2 du décret).

Toutefois, de même que les comptes des CFA sont agrégés avec ceux de la chambre qui les gère en direct, et les conseils de la formation ne constituant pas des personnes morales distinctes des chambres régionales, il doit être procédé à l'agrégation des comptes des conseils de la formation avec ceux des chambres régionales.

Depuis l'exercice 2019 les comptes financiers du Conseil de la formation établis par un Agent comptable public autonome, permettent donc d'intégrer dans le périmètre de consolidation de la CMAR Guadeloupe ces éléments.

CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2021

Situations et mouvements Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (€)	Augmentations (€)	Diminutions (€)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	-	13 130,45	-	13 130,45
Immobilisations Corporelles	86 101,17	198 248,50	641,48	283 708,19
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations Financières	-	-	-	-
TOTAL	86 101,17	211 378,95	641,48	296 838,64

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2021

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Amortissements cumulés au début de l'exercice Compte 28 (€)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€)	Diminution d'Amortissements de l'exercice (€)	Montant des Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles	342 014,41	981,12	-	342 995,53
Immobilisations Corporelles	10 223 070,69	128 010,43	-	10 351 081,12
Immobilisations Financières	1 060,09	-	-	1 060,09
TOTAL	10 566 145,19	128 991,55	-	10 695 136,74

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS 2021

Situations et mouvements Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice (€)	Augmentations : Dotations de l'exercice (€)	Diminutions : Reprises de l'exercice (€)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€)
Immobilisations incorporelles				-
Immobilisations Corporelles				-
Immobilisations Financières				-
Stocks				-
Créances	380 184,67			380 184,67
Dépréciations Comptes clients				
Dépréciations comptes débiteurs				
TOTAL	380 184,67	-	-	380 184,67

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABLEAU DES PROVISIONS 2021

Situations et mouvements Rubriques	Montant des Provisions comptabilisées au début de l'exercice (€)	Dotations de l'exercice (€)	Reprises de l'exercice (€)	Montant des Provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques	47 000,00	-		47 000,00
Provisions pour charges	143 170,80	-	103 314,30	39 856,50
Provisions indemnités Départ en Retraite	19 340,38	5 766,75	19 340,38	5 766,75
TOTAL	190 170,80	-	103 314,30	86 856,50

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Créances	Montant net au bilan (€)	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant Net au bilan (€)	Degré d'exigibilité au Passif		
		Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)			Échéances à moins d'un an (€)	Échéances à plus d'un an (€)	Échéances à plus de 5 ans (€)
Créances de l'actif immobilisé :	-	-	-	Emprunts et dettes financières diverses (1)	686 010,40	686 010,40	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-		-	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	589 136,06	589 136,06	-	-
Créances de l'actif circulant	-	-	-		-	-	-	-
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	-	-	-	Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commande	158 082,11	158 082,11	-	Avances et acomptes reçus sur commande	-	-	-	-
Personnel et organismes sociaux	107 785,10	107 785,10	-	Personnel et organismes sociaux	1 559 943,76	820 714,94	739 228,82	-
Etat et autres collectivités	168 653,47	168 653,47	-	Etat et autres collectivités	179 202,45	179 202,45	-	-
Créances diverses	573 562,79	573 562,79	-	Dettes diverses	2 170 346,50	170 346,50	2 000 000,00	-
Charges constatées d'avance	18 568,14	19 568,14	-	Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 027 651,61	1 027 651,61	-	TOTAL	5 184 639,17	2 445 410,35	2 739 228,82	-

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercices

Révisé et certifié par le réseau des CMA

IMMOBILISATIONS EN CRÉDIT-BAIL 2021

Immobilisations immobilières et mobilières (€)	Coût d'entrée (€)	Dotations aux amortissements		Valeur nette (€)
		de l'exercice (€)	cumulées (€)	
	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL 2021				
Immobilisations immobilières et mobilières (€)	Redevances payées		Redevances restant à payer (€)	Prix d'achat résiduel (€)
	de l'exercice (€)	cumulées (€)		
	-			
TOTAL	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMAR GUADELOUPE - CONSOLIDÉ

TABEAU FINANCIER 2021

Variation des Emplois	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)	Variation des Ressources	Exercice N-1 (€)	Exercice N (€)
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Capacité d'auto-financement (voir calcul ci-dessous)	143 141,55	930 903,63
Immobilisations incorporelles (cpt 20)	-	-	Cessions ou réductions de l'actif immobilisé :		
Immobilisations corporelles et en cours (cpt 21 et 23)	64 345,87	64 345,87	Immobilisations incorporelles (cpt 7751)	-	-
Immobilisations financières (cpt 26 et 27)	85 594,44	-	Immobilisations corporelles et en cours (cpt 7752)	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices (**)	-	-	Immobilisations financières (cpt 7758)	-	-
	-	-	Apports (dons et legs en capital) (cpt 102)	-	-
	-	-	Financements rattachés à des actifs dématériels (Subventions d'investissements) (cpt 104 et 134)	-	-
Remboursement des Dettes Financières (cpt 16)	-	-	Augmentation des dettes financières (cpt 16)	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (1)	85 594,44	64 345,87	TOTAL DES RESSOURCES (2)	143 141,55	930 903,63
Variation du fond de roulement net Global (Ressources nettes) (2) - (1) = (3)	228 695,99	995 309,40	Variation du fond de roulement net Global (Emploi net) (1) - (2) = (3)	228 695,99	995 309,40

Calcul de la Capacité d'Auto-Financement (C.A.F.) :

Résultat Net de l'exercice	370 763,00	-	671 330,65
- " Dotations aux amortissements, Dépréci. et provisions (compte 68) (*)	119 394,22	-	216 423,31
- " reprise sur amortissements, dépréc. et provisions (cpt 78) (*)	588 616,17	-	241 717,20
- " quote part des financements rattach. à des actifs dématériels (subv. d'invest.) (cpt 777)	44 670,60	-	34 336,91
- " produits de cessions d'éléments d'actifs (cpt 775)	-	-	-
- " valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (cpt 675)	-	-	-
" C.A.F.	143 141,55	-	930 903,63

	FIN an N-1	FIN an N
Fonds de roulement : en € (4)		
en mois de fonctionnement (4) / charges manuelles		
Selon le fonds de roulement en € (5)		
révisé en € (4) - (5)		
(*) Y compris les dépréciations des actifs de bas de bilan : stocks, créances, valeurs mobilières de placement		
(**) Montant brut transféré au cours de l'exercice		

Référentiel comptable du réseau des CMA

INDEMNITÉS DES PERSONNELS Consolidé de l'année 2021

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ième mois)	235 444,84
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	-
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	
Avantages locaux fondés sur l'article 77 su statut des personnels	54 726,64
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	-
TOTAL	290 171,48

Référentiel comptable du réseau des CMA

FRAIS DE DÉPLACEMENTS, DE MISSIONS ET RÉCEPTIONS ET DE REPRÉSENTATION de l'année 2021

MONTANTS en €	Compte 6254 : DÉPLACEMENTS	Compte 62564 : MISSIONS (Repas + Hébergement)	Compte 6257 : RÉCEPTION	Compte 6258 : FRAIS DE REPRÉSENTATION
Président	-	845,80	4 096,51	-
Bureau hors Président	1 906,20	814,00	-	-
Membres élus hors bureau	-	-	-	-

Référentiel comptable du réseau des CMA

INDEMNITÉS DE FONCTIONS ET VACATIONS

MONTANTS EN €	INDEMNITÉS DE FONCTIONS	VACATIONS
Président	27 196,20	•
Trésorier	10 503,36	•
Bureau hors Président et hors Trésorier	3 152,05	•
Membres élus hors bureau		•
TOTAL	40 851,61	•

Référentiel comptable du réseau des CMA

CMAR GUADELOUPE
TAXE FRAIS CHAMBRE DE MÉTIERS 2021

LIBELLES	MONTANT EN €
TOTAL DROIT FIXE	1 474 558,00
TOTAL DROIT ADDITIONNEL	15 791,00
TOTAL FRAIS CONTRIBUTION AUTO-ENTREPREUR	-
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES	
PÉRÉQUATION DE LA TAXE PROVENANT DE LA CMA France	364 874,00
TOTAL TAXE 2021	1 855 223,00

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom de l'établissement : CMAR GUADELOUPE

Réalisation budgétaire (Année) : 2021

Montant hors TVA	11 000,00 €
TVA	935,00 €
TOTAL	11 935,00 €

Nom de l'établissement : CFA.URMA de la CMAR GUADELOUPE

Réalisation budgétaire (Année) : 2021

Montant hors TVA	8 000,00 €
TVA	680,00 €
TOTAL	8 680,00 €

Référentiel comptable du réseau des CMA